

<https://enseignants.se-unsa.org/EPS-au-lycee-les-futurs-programmes-vus-par-le-SE-Unsa>



EPS au lycée : les futurs programmes vus par le SE-Unsa

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : mardi 9 octobre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lundi 8 octobre, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a auditionné le SE-Unsa dans le cadre des futurs programmes d'EPS au lycée (enseignement commun obligatoire et enseignement optionnel).

Pour rappel, dès le printemps 2018, le SE-Unsa avait demandé la création d'un enseignement de spécialité en EPS pour lequel il avait rédigé les orientations et obtenu de nombreux votes favorables en CSE ([relire notre article](#)).

En vue des nouveaux programmes d'EPS, le SE-Unsa s'était aussi prononcé sur les préconisations du CSP publiées le 7 mai ([relire notre article](#)).

Le SE-Unsa fait désormais part des projets des programmes d'EPS qui lui ont été présentés ainsi que de son positionnement.

Il sera reçu le 13 novembre par la DGESCO pour étudier le détail de ces programmes.

Finalité de l'EPS

La finalité de l'EPS sera de former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen épanoui et cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager et s'éprouver de façon régulière et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.

Dans cet esprit, les actuelles APSA deviendront les PPSA (Pratiques physiques, sportives, artistique) et les actuelles CP (Compétences propres) deviendront les EC (Expériences corporelles).

Le SE-Unsa partage l'ambition de ne pas faire pratiquer l'activité pour elle-même mais pour les enjeux que sa pratique permet de viser. La pratique doit bien être placée dans la réalité du quotidien de chaque élève futur citoyen afin qu'elle prenne du sens pour lui et qu'il en perçoive les intérêts.

Il regrette cependant un nouveau changement de vocable, non discuté au préalable, qui représente souvent une entrave à l'appropriation des nouvelles orientations par les enseignants.

Enseignement commun obligatoire

Si les 5 CP actuelles seront maintenues mais renommées en EC, une nouvelle sera créée et s'intitulera « savoir se préparer et s'entraîner à pratiquer seul et à plusieurs ». Elle sera travaillée de façon transversale aux 5 autres de la 2^{nde} à la Terminale.

Sur le modèle des programmes du collège, la structure de ces nouveaux programmes du lycée sera spiralaire et non continue et linéaire.

En Seconde, les 3 cycles annuels seront découpés en : une EC 3 (danse contemporaine ou art du cirque) + une EC 5 + une 3^{ème} au choix parmi les 3 EC restantes.

En Première, les 3 cycles annuels seront découpés en : les 2 EC qui n'ont pas été abordées en seconde + une de ces deux EC doublée.

L'EC 5 devra être programmée au moins une fois durant le cycle terminal.

Dans chaque EC et pour chaque PPSA (liste nationale), les Attendus de fin de lycée (AFL) seront clairement formulés et des repères de progressivité pour aider à construire les contenus d'enseignement seront également précisés.

Les compétences seront déclinées en connaissances, capacités et attitudes.

Une liste académique de 5 PPSA maximum et une PPSA d'établissement seront possibles.

Le SE-Unsa note positivement :

- le maintien des 5 CP (désormais EC)
- la place accordée dès la seconde aux activités de pleine nature et de bien-être, soutenant une pratique accessible à tous et toutes et développant une logique de dépassement de soi-même, garante de confiance en soi et facteur de réussite scolaire
- l'éventuelle création d'une nouvelle EC transversale et présente sur les 3 niveaux visant à rendre l'élève à la fois autonome et initiateur et capable de mesurer son plaisir de pratiquer
- le maintien d'une liste nationale, académique et locale permettant un accès à des pratiques diversifiées, plus en lien avec les goûts actuels, et pouvant donc servir de support à la pratique future

Enseignement optionnel

Se substituant aux enseignements d'exploration, facultatif et d'option et s'appuyant sur le développement d'une culture corporelle par la découverte de nouvelles PPSA, ce nouvel enseignement proposé aux 3 niveaux du lycée visera :

- la découverte des métiers du sport ainsi que les formations qui leur correspondent (classe de seconde)
- la conduite et la réalisation d'un projet collectif répondant au besoin d'apprendre à travailler collectivement (classe de première)
- la conduite d'une étude finalisée par le rendu d'un dossier individuel et une soutenance orale (classe de terminale)

Le SE-Unsa, très favorable à la présence d'un volet « découverte des métiers du sport » qu'il avait demandé, s'interroge sur la place et la valorisation faites à cet enseignement dans le parcours de l'élève et souhaiterait que les compétences acquises soient concrètement prises en compte dans l'orientation post-bac.

Par ailleurs, la conduite et la réalisation d'un projet collectif devra pour le SE-Unsa trouver sa place dans la vie de l'AS et ainsi permettre un vrai lien entre EPS et sport scolaire.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa accueille plutôt positivement l'esprit de ces futurs programmes d'EPS.

Attribuer au lycée, en cohérence avec ce qui se fait déjà au collège, la mission de faire acquérir une culture et une méthodologie communes de la pratique sportive pour favoriser une poursuite de la pratique hors école et tout au long de la vie est l'objectif que le SE-Unsa a souhaité lors de l'annonce de la refonte des programmes.

Faire adhérer les lycéens par prise en compte de leurs aspirations, ne pas leur programmer des activités hors-sols, penser à leur pratique de demain sont autant de points d'appui que le SE-Unsa partage.

Mais si le SE-Unsa se retrouve pleinement dans les enjeux de développement, citoyenneté et bien être qui sous-tendent la construction de ces nouveaux programmes, il reste dubitatif sur la faisabilité de leur mise en oeuvre en raison du temps réellement prévu pour l'enseignement de l'EPS au lycée.

Lors des concertations sur la réforme du lycée et du bac, le SE-Unsa avait déjà dénoncé le faible nombre d'heures d'EPS prévu pour l'enseignement commun obligatoire (il revendique 3h d'EPS hebdomadaire au lycée pour chaque niveau) et le refus de création d'un enseignement de spécialité.

Les grilles horaires des élèves ne sont certes pas extensibles et ces derniers doivent avant tout pratiquer en dehors

de l'école, mais encore faut-il leur donner les moyens et l'envie de le faire.

Avec seulement 2 heures hebdomadaires, à un âge où le décrochage de la pratique sportive est le plus important, il est difficilement imaginable de pouvoir construire solidement une culture et une méthodologie communes.

Viser un égal accès de tous les élèves à une pratique réelle, diversifiée et sécurisée en dehors de l'école et tout au long de la vie exige à l'école une découverte suffisante des pratiques possibles, du bien-être recherché et des dangers à maîtriser.

Ensuite, l'enseignement de l'EPS n'ayant pu bénéficier d'une vraie spécialité au lycée, le SE-Unsa souhaite une réelle réflexion sur la place de l'EPS au sein de l'orientation de l'élève : quel lien avec les autres enseignements obligatoires et les autres spécialités ? quelle place dans les deux heures d'orientation ?

Enfin, l'appréhension de ces nouveaux programmes comme des nouvelles orientations qu'ils prennent exigeront pour le SE-Unsa une vraie formation des enseignants d'EPS.